

RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 4202 - VENDREDI 04 MARS 2022

GUERRE RUSSO-UKRAINIENNE

Près de cent cinquante ressortissants congolais ont rejoint la Pologne

Intervenant récemment sur les ondes d'une radio locale, le patron de la diplomatie congolaise s'est plutôt voulu rassurant. Sans contester le calvaire enduré par ses compatriotes à la frontière polonaise, il a précisé que ces derniers ont, après moult tractations, été gratifiés d'un droit de séjour d'un mois. Et d'ajouter que le gouvernement, via son ministère, a reçu l'état de besoins et serait en train d'étudier les modalités pratiques d'une assistance rapide. La mission diplomatique congolaise en Pologne a été instruite de suivre la situation de près.

Page 2



Des milliers d'étrangers continuent d'affluer à la frontière polonaise

CINQUIÈME ASSEMBLÉE DE
L'ONU SUR L'ENVIRONNEMENTLa RDC présente
à Nairobi

Guy Loando Mboyo confirme l'engagement de la RDC à la réalisation des ODD

Placée sur le thème « Renforcer les actions en faveur de la nature pour atteindre les objectifs de développement durable », la cinquième assemblée des Nations unies pour l'environnement, ouverte le 28 février à Nairobi, au Kenya, s'est clôturée le 2 mars par l'adoption par consensus d'une déclaration ministérielle. La République dé-

mocratique du Congo (RDC) a été représentée par le ministre d'État chargé de l'Aménagement du territoire, Me Guy Loando Mboyo. Ce dernier a expliqué les efforts du gouvernement congolais pour la matérialisation des engagements pris dans le cadre des objectifs durables de développement.

Page 3

INTERVIEW

Baloji : « Je suis le réalisateur de tous mes films »

Le rappeur, auteur-compositeur belge d'origine congolaise, assez connu à Kinshasa où il s'est produit sur quelques scènes, parle de sa fascination pour la capitale de la RDC qui n'avait pourtant pas bonne presse en famille. Bravant l'interdit, il y a découvert une beauté qui lui convient bien. Début février, Le Courrier de Kinshasa l'a rencontré en plein casting pour son premier long métrage, un projet cinéma bien plus grand que les précédents. Le succès de ses deux clips de l'album « Kinshasa succursale »



Le Rappeur Baloji

et le court métrage « Zombies » pour la réalisation d'Augure. l'ont assez mis en « confiance »

Page 6

FOOTBALL – TRANSFERT

Amédée Masasi signe chez Mazembe

Libre de son bail chez V.Club de Kinshasa, le milieu défensif Amédée Masasi rejoint le Tout-Puissant Mazembe à un moment particulier à la suite du litige entre la Fédération et la Ligue nationale de football

d'une part et le club de Lubumbashi d'autre part sur la restitution du trophée du championnat national 2020-2021 à V.Club et sur la décision du Tribunal arbitral du sport.

La nouvelle recrue va, cepen-

dant, devoir gagner sa place, étant directement en concurrence avec d'autres milieux récupérateurs tels l'Ivoirien Christian Koffi Kouamé, Mukoko Tonombe et Ngalamulume.

Page 5

GUERRE RUSSO-UKRAINIENNE

Près de cent cinquante ressortissants congolais ont déjà rejoint la Pologne

La guerre russo-ukrainienne n'épargne pas la République démocratique du Congo (RDC) dont les ressortissants en Ukraine, majoritairement des étudiants boursiers, n'arrêtent pas de lancer un cri de détresse en direction des autorités pour une assistance rapide.

La plupart des ressortissants congolais, près de deux cents, sont des boursiers du gouvernement ukrainien. Depuis le déclenchement des hostilités, ils vivent un calvaire, rapportent des sources. Il est pénible pour eux de gagner la frontière polonaise où le traitement xénophobe leur est infligé, à l'instar des ressortissants d'autres Etats africains, traduisant un racisme mal dissimulé.

Pour l'heure, à en croire le vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Christophe Lutundula, les ressortissants congolais vivant en Ukraine seraient bloqués à la frontière polonaise en raison du refus de Varsovie de les laisser accéder sur son territoire. Depuis le 28 février, les signaux envoyés vers Kinshasa ne rassurent guère et laissent supposer une situation désastreuse que connaissent ces Congolais livrés à leur triste sort. Intervenant récemment sur les ondes d'une radio locale, le patron de la diplomatie congolaise s'est plutôt voulu rassurant. Sans contester le calvaire enduré par ses compatriotes à la frontière polonaise, il a néanmoins précisé que ces derniers ont, après moult tractations, été gratifiés d'un droit de séjour d'un mois. Christophe Lutundula a ajouté que le gouvernement, via son ministère, a reçu l'état

de besoins et serait en train d'étudier les modalités pratiques d'une assistance rapide. La mission diplomatique congolaise en Pologne a été instruite de suivre la situation de près. « Dans ce délai, certains doivent décider où ils doivent partir et nous essayons, comme gouvernement, de voir dans quelle mesure, au regard de l'évolution de la situation, leur obtenir le cas échéant une prolongation », a expliqué le ministre des Affaires étrangères. Entre temps, il a fait savoir qu'il n'a pas encore conféré avec l'ambassadeur de Pologne qui réside à Luanda, en Angola, même si sa juridiction est la RDC. En lieu et place, il a reçu celui de la Russie avec qui il a approfondi la question d'évacuation des étudiants congolais en Ukraine en scrutant les pistes de solution.

Notons que l'opération militaire de la Russie en Ukraine est considérée comme la plus importante qu'ait connue l'Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La Russie est accusée, notamment par les Occidentaux, l'Union européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada ainsi que par le G7, de mener une guerre d'agression contre l'Ukraine, action condamnée ou déplorée par la majorité de la communauté internationale.

Alain Diasso

COOPÉRATION

Félix Tshisekedi échange avec une délégation d'officiers militaires américains

Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a reçu le 2 mars, dans son cabinet de travail à la cité de l'Union africaine, une délégation américaine mixte composée des officiers de la task force opérationnelle sud-européenne et africaine et des membres du département américain du travail.



La délégation d'officiers militaires américains

La rencontre s'est déroulée en présence de l'ambassadeur américain en poste à Kinshasa, Mike Hammer, rapporte une dépêche de la cellule de communication de la présidence de la République. Au sortir de l'audience, Aida Borrás, commandant de la task force, a indiqué que la sécurité, la coopération et l'assistance en coopération entre la République démocratique du Congo (RDC) et les États-Unis d'Amérique, la professionnalisation des militaires congolais, le res-

pect des droits de l'homme et la nécessité de promouvoir de bonnes relations avec les pays de la région ont figuré au menu de leurs échanges avec le président Félix Tshisekedi.

Pour sa part, Thea Mei Lee, membre du Département américain du travail, a déclaré que sa délégation a échangé avec le chef de l'Etat congolais notamment sur le renforcement de la protection des enfants dans les mines ainsi que sur le respect des droits des travailleurs. Sur place en RDC, son groupe est

en synergie avec les ministères congolais du Travail, des Affaires sociales et des Mines. Son souhait est de voir la RDC renforcer son inspection du travail et la guerre contre la corruption dans le secteur de l'extraction des minerais et du business. Ce qui concourt, d'après elle, à la croissance économique de tout pays. A en croire les deux porte-parole, le président congolais a été très réceptif des points soulevés et s'est félicité de la coopération entre les deux pays.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Maouakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngoni

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Rose Mutombo échange avec les représentants du HCR et de la Monusco

La première délégation à être reçue le 2 mars par la ministre d'État, ministre de la Justice et Garde des sceaux, Rose Mutombo Kiese, a été celle du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), conduite par sa représentante en République démocratique du Congo (RDC) Liz Ahua.

Liz Ahua est allée expliquer à Rose Mutombo le travail du comité interinstitutionnel de lutte contre l'apatridie. « C'était une séance technique pour expliquer à madame la ministre d'État, ministre de la Justice, le travail du comité interinstitutionnel de lutte contre l'apatridie. Jusqu'à là, on s'est entretenu au niveau stratégique pour expliquer ce qu'est l'apatridie et comment est-ce que le gouvernement peut-il nous accompagner dans cette lutte », a-t-elle déclaré.

Le comité interinstitutionnel de lutte contre l'apatridie a été institué en 2019. Liz Ahua a expliqué: « On a mené des études sur la question de l'apatridie dans la ville de Kinshasa et établi des feuilles de route dans dix provinces sur les vingt-six que compte la RDC pour voir quelle est l'ampleur de l'apatridie dans ces provinces. On a fait des

séances de sensibilisation ».

En outre, a-t-elle relevé, des certificats de naissance ont été établis et le HCR a organisé des séances foraines pour leur remise aux enfants. Toutefois, Liz Ahua a reconnu que le chemin à parcourir reste encore long. « C'est le travail que nous avons fait mais le chemin reste long parce que ce n'est qu'un début. Je suis fière du soutien de la ministre d'État et ministre de la Justice ainsi que de l'engagement avec lequel elle prend à cœur ce problème », a conclu la représentante du HCR en RDC.

Des relations au beau fixe avec la Monusco
Pour sa part, Kassim Diagne, représentant spécial adjoint du secrétaire général des Nations unies pour la protection et les opérations de la Monusco, a indiqué qu'avec le ministère de la Justice, cette mission entretient des rapports extrêmement étroits et de partenariat. « Dans nos attributions, nous avons



Rose Mutombo en séance de travail avec les délégués du HCR et de la Monusco

comme instruction du Conseil de sécurité des Nations unies que le ministère de la Justice, dans tous les aspects liés au renforcement des capacités et au soutien institutionnel, de consolider; dans le domaine de l'administration pénitentiaire, les acquis qui sont en cours. La séance d'aujourd'hui s'inscrit dans le cadre des contacts réguliers que nous maintenons avec le ministère de la Justice pour pouvoir faire le point sur les différentes activités que nous menons », a-t-il déclaré.

Kassim Diagne a souligné qu'à chaque fois qu'il se présente au ministère de la Justice, il rentre entièrement satisfait. Il a fait savoir que cette fois-ci ce sont des aspects judiciaires et pénitentiaires qui ont été abordés. S'agissant de l'administration pénitentiaire, sur les cent trente-sept prisons recensées officiellement en RDC, Kassim a dit à la ministre d'État qu'il y a un certain nombre d'endroits où il va falloir accélérer le travail. « Ce n'est pas encore un travail complet mais nous sommes en

train d'avancer. Nous avons discuté avec madame la ministre de la nécessité de regarder s'il y a des zones d'ombre qu'on peut améliorer. C'est, par exemple, du côté de Beni, de Goma et de Bukavu mais aussi du côté d'Uvira où il y a quelques avancées à faire. Mais nous avançons peut-être lentement mais sûrement », a conclu Kassim Diagne, satisfait de l'entretien qu'il a eu avec la ministre d'État, ministre de la Justice.

Blandine Lusimana

5^E ASSEMBLÉE DE L'ONU SUR L'ENVIRONNEMENT

La RDC présente à Nairobi

Placée sur le thème « Renforcer les actions en faveur de la nature pour atteindre les objectifs de développement durable », la cinquième assemblée des Nations unies pour l'environnement, ouverte le 28 février à Nairobi, au Kenya, s'est clôturée le 2 mars par l'adoption par consensus d'une déclaration ministérielle. La République démocratique du Congo (RDC) a été représentée par le ministre d'État en charge de l'Aménagement du territoire, Me Guy Loando Mboyo.

La rencontre a réuni les ministres de l'environnement du monde qui ont échangé sur des stratégies pour renforcer la lutte contre la dégradation de l'environnement, le changement climatique et la montée des inégalités au sein de la population mondiale.

Me Guy Loando Mboyo a pris la parole comme orateur du panel qui avait pour thème « Renforcer l'action en faveur de la nature pour atteindre les objectifs de développement durable ». Il a expliqué les efforts du gouvernement congolais pour la matérialisation des engagements pris dans le cadre des objectifs durables de développement. Le ministre d'État a déclaré que son pays est conscient de l'immensité de son territoire avec une population de plus de cent millions d'habitants et a mis en place un programme ambitieux de développement à la base de 145 territoires dont le coût est estimé à 1.6 milliard de dollars



Guy Loando Mboyo confirme l'engagement de la RDC pour la réalisation des ODD

américains. Un programme qui vise à réduire les inégalités. Selon le ministre d'État Guy Loandi Mboyo, ce programme permettra notamment à la population congolaise d'accéder

aux soins de qualité par la construction et la réhabilitation des centres de santé. Outre cela, il a affirmé que la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) passe aussi par

la connaissance des ressources. Et l'annuaire des ressources naturelles renouvelables et non renouvelable du sol et du sous-sol de la RDC est une réponse à la réalisation de ces ODD.

« Cet annuaire qui va être mis en exergue très bientôt permettra au pays, face à ses potentialités, d'en savoir plus sur ses ressources naturelles et s'engager résolument dans l'atteinte des ODD », a-t-il fait savoir. Le ministre d'État a toutefois fait remarquer que la réduction des inégalités dépend de la manière dont les activités humaines sont organisées sur le territoire national. Et c'est le rôle joué par son ministère qui est en pleine réforme depuis 2017.

Pour rappel, la cinquième Assemblée des Nations unies sur l'environnement a été présidée par la Norvège. La première session s'est tenue en format virtuel les 22 et 23 février 2021 pour traiter des questions procédurales. La seconde, qui s'est déroulée de manière hybride du 28 février au 2 mars dernier, a été consacrée à l'examen des sujets de fond qui a abouti à la déclaration ministérielle et aux résolutions.

B. L.

POLLUTION DES EAUX DE LUALABA

Afrewatch plaide pour une action concrète et globale de l'entreprise KCC

L'Organisation non gouvernementale (ONG) demande à l'entreprise minière incriminée de corriger sa méthode de gestion des rejets chimiques et de réparer tous les préjudices causés aux communautés de Kasapa, Kamatete, Kamisepe par ses activités.

Dans un rapport publié en février dernier résultant des recherches menées pendant cinq mois, soit d'avril à septembre 2021, par l'équipe de l'ONG Africa Resource Watch (Afrewatch) sur les incidents de déversement de la solution acide de l'entreprise KCC qui se sont successivement produits le 16 mars et le 7 avril 2021, il est demandé à cette entreprise de corriger sa méthode de gestion de rejets chimiques. KCC doit aussi réparer tous les préjudices causés par ses activités minières aux communautés de Kasapa, Kamatete, Kamisepe, dans la province de Lualaba.

Au terme de ses investigations, en effet, l'équipe de recherche d'Afrewatch a articulé ses conclusions sur deux principaux points. Il s'est agi de la gestion des incidents par l'entreprise KCC et le gouvernement provincial ainsi que des impacts de ces incidents sur la santé et l'environnement des communautés.

Sur la gestion des incidents, l'ONG a fait savoir que KCC avait soutenu, au lendemain des incidents, que des mesures d'atténuation de l'acide et de communication avec les communautés impactées avaient été prises. Selon cette entreprise citée par Afrewatch, ces mesures ont consisté notamment à la neutralisation de l'acide par le déversement d'environ 2 300 tonnes de chaux aux endroits touchés. L'ONG relève, cependant,

que les habitants des villages Noa, Kashala et Kipepa ainsi que des quartiers Sapatelo et Tshamundenda, situés le long des rivières Luilu, Musonoie et Kanamwanfwe, auraient affirmé n'avoir reçu de l'entreprise KCC aucune information en rapport avec les deux incidents. « *Ceux de Noa et Sapatelo reconnaissent néanmoins avoir vu les agents de KCC faire des prélèvements d'eau de la rivière Luilu sans dire quoique ce soit à la population. A Tshamundenda, la population touchée affirme que la délégation de KCC qui s'est rendue sur le lieu avait plutôt procédé au déversement de la chaux ainsi qu'à recueillir les préoccupations de la population sans expliquer les circonstances dans lesquelles l'incident s'est produit, ni des mesures de précaution prises par l'entreprise pour protéger les communautés d'une éventuelle contamination* », a précisé Afriwatch dans son rapport.

Selon cette ONG, force est de constater que pour les deux incidents, l'entreprise KCC n'a pas bien communiqué avec les communautés environnantes. « *En effet, un seul canal de communication a été utilisé à en croire l'entreprise. Alors qu'au regard de la gravité de la situation, en plus des comités de base, KCC aurait pu utiliser d'autres moyens de communication, tels que les médias en*



Le logo d'Afrewatch

vue d'atteindre une grande couche de la population. Une telle précaution permettrait au moins de réduire les effets négatifs de l'acide sur la santé humaine, dans la mesure où les communautés vivant à proximité des rivières affectées s'abstiendraient à utiliser cette eau pendant un certain moment », a fait savoir cette organisation.

Jetant un regard du côté du gouvernement provincial du Lualaba, Afrewatch a relevé qu'aucune initiative favorable aux victimes n'a été mise sur pied. « *En effet, la visite d'une délégation conduite par le ministre de l'Environnement à Tshamundenda, qui a d'ailleurs constaté les dégâts causés par l'acide sur les étangs piscicoles et les potagers, n'a malheureusement apporté aucune réponse concrète en faveur des victimes. Jusqu'à ce jour, un silence absolu est observé* », a souligné Afriwatch.

Impacts des incidents sur la santé des communautés et l'environnement

Afriwatch note la version constante de KCC selon laquelle les deux incidents n'ont causé aucun dégât ni sur la santé des communautés ni sur l'environnement. L'ONG indique, toutefois, que cette entreprise a reconnu avoir reçu à propos une plainte collective des communautés de Luilu et de Tshamundenda. Citant les communautés de Noa et Tshamundenda constituées majoritairement des maraîchers et des pisciculteurs que son équipe a rencontrés sur le lieu, Afrewatch indique que ces dernières ont affirmé avoir constaté au passage de la solution acide dans la rivière Kanamwanfwe, la destruction de leurs étangs piscicoles ainsi que leurs jardins potagers, mais aussi des irritations de la peau après avoir utilisé cette eau. L'ONG relève, en outre, des cas de brûlures qui ont

aussi été renseignés, notamment celui de Reagan Mwinkehu Ungaji, qui a été touché par l'acide à la jambe droite et même hospitalisé au centre de santé de KCC Watu Wetu où il a suivi son traitement du 12 avril à juin 2021. Mais, selon cette ONG, il y a aussi les cas de Kayombo Yava et Pasi Kantolo âgés respectivement de 12 et 10 ans qui ont aussi développé des boutons (irritation de la peau) au niveau de la jambe et du sexe, quelques jours après avoir joué dans l'eau de la rivière Kanamwanfwe touchée par la solution acide.

A l'en croire, aux villages Kashala et Kipepa, situés près de la rivière Musonoie, les habitants auraient aussi déclaré avoir constaté, depuis le 7 avril, l'apparition des boutons sur la peau tant chez les grandes personnes que chez les jeunes et enfants, tous âges confondus, après avoir été en contact avec l'eau de la rivière Musonoie.

Lucien Dianzenza

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Patrick Muyaya confirme sa participation à la troisième foire des femmes de médias

Dans le cadre des activités marquant la célébration de la Journée internationale de la femme, l'Association congolaise des femmes journalistes de la presse écrite (Acofepe) et l'Union congolaise des femmes de médias organisent, du 9 au 11 mars à Kinshasa, avec l'appui technique d'Internews, la troisième édition de la foire des femmes de médias.

Les préparatifs de la grande rencontre des chevalières de la plume et du micro vont bon train. Déjà, le ministre de la Communication et des Médias, Patrick Muyaya, a donné son accord de principe quant à sa participation. Il l'a dit au cours de l'audience qu'il a accordée récemment à la présidente de l'Acofepe/République démocratique du Congo, Grâce Ngyke Kangundu.

Il a également assuré la présidente de l'Acofepe de son soutien indéfectible à l'inclusion



Le ministre Patrick Muyaya s'entretenant avec Grâce Ngyke

sociale et l'égalité de chance des femmes de médias.

La troisième édition de la Foire des femmes de médias a pour objectif de promouvoir l'égalité de sexes, l'autonomisation de la femme et le développement durable par les femmes de médias. Elle est un espace de réflexion et d'échange d'expériences pour l'avancement de la profession en promouvant l'égalité de chances entre l'homme et la femme.

Blandine Lusimana

PRISON CENTRALE DE MAKALA

L'évacuation des détenus malades aux frais de leurs familles

Pour la Fondation Bill Clinton pour la paix, la méthode qui date des régimes précédant celui de Félix Tshisekedi est inadmissible et doit être éradiquée en vue de laisser l'État congolais prendre en charge des personnes qu'il prive de liberté pour une raison ou une autre.

La Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP) s'est réjouie que l'arrêté de la ministre de la Justice et Garde des sceaux, Rose Kiese Mutombo, lié à l'ordonnance de la grâce présidentielle du 31 décembre 2021, soit arrivé, depuis près d'une semaine, dans les prisons civiles. L'ONG note que les agents des services pénitentiaires sont en train de travailler sur les différents dossiers en rapport avec cette décision. « C'est pour nous une très bonne chose à encourager », a souligné cette ONG dans un communiqué signé le 3 mars par son président, Emmanuel Adu Cole. Elle note, par ailleurs, que lors de la visite effectuée le 2 mars par son équipe à la prison centrale de Makala, celle-ci a été informée de la réhabilitation par la ministre chargée de la Justice de l'ancien directeur de cette institution carcérale, le colonel Flory Kadima, suspendu de ses fonctions à cause de la libération inattendue de l'ancien ministre, Willy Bakonga. L'ONG a précisé que le directeur réhabilité devrait reprendre son travail le 3 mars. Et de se demander si le colonel Flory Kadima avait été suspendu injustement.

Pas de budget pour le transfert des détenus malades

La FBCP souligne un autre cas



L'entrée principale de la prison centrale de Makala. DR

très préoccupant, notamment l'hospitalisation des prisonniers malades. A l'en croire, l'évacuation des détenus malades de la prison à l'hôpital continue à être considérée comme une affaire taboue. « Nous avons trouvé huit cas des détenus malades qui nécessitent le transfert du centre de santé de la prison centrale de Makala pour des soins », a informé la FBCP. Et de regretter que le directeur par intérim de la prison

a exigé à deux médecins qui l'ont abordé pour solliciter le transfert de certains malades vers le sanatorium de Makala des frais pour ce faire. « Le directeur leur a répondu que la prison ne dispose pas de budget pour cela. Et d'ajouter que la fois dernière, il avait utilisé son propre argent pour assurer le dit transfert », a souligné cette ONG de défense des droits de l'homme. Elle a indiqué que le directeur par intérim de la prison a deman-

dé aux deux requérants de contacter les familles de ces détenus malades en vue d'assurer les frais des examens et de leur hospitalisation dans cette institution sanitaire. « Comment est-ce que l'État congolais prive la liberté à une personne et demande à sa famille de la prendre en charge ? », s'est interrogée cette organisation.

Relevant que cette méthode de prise en charge des personnes incarcérées par leurs

familles date de l'époque des régimes politiques passés, la FBCP estime, par ailleurs, que cela est inadmissible. C'est dans cette optique également qu'elle continue à plaider pour le désengorgement des prisons ainsi que la suppression de cette ancienne méthode qui consiste en la prise en charge des prisonniers et détenus préventifs par leurs familles.

Lucien Dianzenza

FOOTBALL – TRANSFERT

Amédée Masasi signe chez Mazembe

Libre de son bail chez V.Club de Kinshasa, le milieu défensif Amédée Masasi rejoint le Tout-Puissant Mazembe dans un moment particulier à la suite du litige entre la Fédération et la Ligue nationale de football d'une part et le club de Lubumbashi d'autre part.

Le milieu défensif international de l'AS V.Club de Kinshasa, Amédée Masasi, a signé chez Mazembe pour quatre années, indique la direction de ce club de Lubumbashi. En fin de contrat avec les Dauphins noirs de Kinshasa, l'ancien joueur de New Soger et de la Jeunesse sportive Groupe Bazano, deux clubs de Lubumbashi, regagnent la capitale de la province du Haut Katanga, pour cette fois-ci arborer le maillot de l'ogre du football national, le Tout puissant Mazembe. Il va cependant devoir gagner sa place, étant directement en concurrence avec d'autres milieux récupérateurs tels l'Ivoirien Christian Koffi Kouamé, Mukoko Tonombe et Ngalamulume.



Le milieu défensif Amédée Masasi et le manager de Mazembe, Frédéric Kitengie

Notons cependant qu'Amédée Masasi est polyvalent au milieu et pourrait tout autant dépanner dans l'animation de jeu ou comme milieu relayeur. Il va partager le poste de milieu de terrain avec d'autres noms du club comme Glody Likonza, Patient Mwamba, Zemanga Soze, Trésor Mputu Mabi, etc. La tâche incombe donc à l'entraîneur français, Franck Dumas, de trouver l'harmonie de ce compartiment de jeu avec autant des joueurs, et de veiller au turn-over. A tout considérer, Amédée Masasi sera un atout important, lui qui a montré de belles choses dans V.Club sous Florent Ibenge et aussi lors de la sixième édition du Championnat d'Afrique des nations organisé au Came-

roun. L'on se souvient de son somptueux but contre la Libye, permettant aux Léopards locaux d'accéder en quarts de finale de cette compétition. Mais le milieu défensif arrive dans Mazembe à un moment particulier, avec le litige entre Mazembe et la Fédération congolaise de football association et la Ligue nationale de football sur la restitution du trophée du championnat national 2020-2021 à V.Club, sur décision du Tribunal arbitral du sport, concernant le dossier du transfert du joueur Matutala. Et Mazembe n'a jusque là pas accepté de rendre le trophée et la cagnotte financière de champion qu'offre le sponsor, la société de télécoms Vodacom.

Martin Enyimo

INTERVIEW. BALOJI

« Je suis le réalisateur de tous mes films »

Rappeur, réalisateur et auteur-compositeur belge d'origine congolaise, assez connu à Kinshasa où il s'est produit sur quelques scènes, Baloji parle de sa fascination pour la capitale de la République démocratique du Congo qui n'avait pourtant pas bonne presse en famille. Bravant l'interdit, il y a découvert une beauté qui lui convient bien. Et début février, Le Courier de Kinshasa l'a rencontré en plein casting pour son premier long métrage.

Le Courier de Kinshasa (L.C.K.) : Il semble que Kinshasa exerce un attrait particulier sur vous. Vous l'avez immortalisé dans votre second album «Kinshasa succursale» qui a connu la collaboration des musiciens d'ici, vous y avez tourné des clips sans compter les scènes où vous vous y êtes produit. Et maintenant, qu'est-ce qui vous y ramène ?

Baloji : Plusieurs choses. Je vais donner une drôle de réponse, une double réponse. Il y a d'abord une raison familiale, je suis Muluba Kat. Et je me souviens que chez nous, chez mes parents, on me disait : Kinshasa ce n'est pas bien. Les gens sont sauvages, ils ne sont pas comme nous, ne parlent pas comme nous. Ils n'ont pas une belle langue, c'est une langue de militaires. Ils n'ont pas le raffinement que nous avons ici. Et entendre cela m'a toujours fasciné. Poussé à aller justement là où mes parents me disaient de ne pas aller. J'ai donc toujours eu envie de travailler à Kinshasa pour leur dire que les choses ne devaient pas être axées sur les préjugés, une idée préconçue, qu'il était possible qu'un Katangais, un Kasaien aille travailler à Kinshasa. Pourquoi pas ? Et y trouver de la beauté, du raffinement et de l'intelligence de la même manière qu'il les trouverait au Katanga, sans aucune distinction. C'était important pour moi de le faire. J'ai donc fait plusieurs films dont Zombies. Puis, j'ai tourné dans le Bandundu, à Lusanga deux fois et un shooting photo. Finalement, j'aime bien voyager dans le pays, je trouve cela important. Nous avons été à Goma, à Kisangani. C'est important



Baloji (DR)

de voyager, je pense que peu de gens ici le font. Des membres de l'équipe de production de Tosala nous ont accompagnés. Ils n'avaient jamais été à Lubumbashi, par exemple. Ma seconde motivation c'est que je prépare mon premier long métrage.

L.C.K. : Pourriez-vous nous dire de quoi vous parlez dans votre long métrage ? Est-il question de musique ?

Baloji : Non ! L'on n'en parle pas vraiment mais plutôt de plein d'autres choses. De la vie, beaucoup de deuil, de l'incitation à être taxé de sorcier ou sorcière, du patriarcat en Afrique, com-

ment la misogynie est présente énormément sur le territoire, le pays, le continent et en Europe de la même manière en fait.

L.C.K. : Cinéaste, c'est une facette de vous que Kinshasa ne connaît pas. Quelle fonction avez-vous au juste dans l'univers du cinéma, réalisateur, producteur ?

Baloji : En fait, je suis le réalisateur de tous mes films «Indépendance chacha», «Zombies» et «Karibu ya Bintou». Mais je ne mettais mon nom et ainsi donc, les gens ne le savaient pas. Je suis réalisateur, oui. J'exerce depuis un bon

moment et mes derniers films ont bien marché. Cela m'a donné confiance de sorte que j'ai commencé à développer un long métrage. Cela a été compliqué. Nous avons commencé en 2019 et nous voilà en 2022 pour le tourner. Si tout se passe bien, si Dieu le veut, nous tournons dans trois mois.

L.C.K. : Le tournage va se faire à Kinshasa. Quelle place occupe-t-elle dans le récit ?

Baloji : L'histoire se passe dans une ville imaginaire qui est le croisement de Kinshasa et Lubumbashi. À aucun moment je ne dis où l'on est. C'est un mélange des deux.

L.C.K. : Outre ce projet de film au carrefour de Kinshasa et Lubumbashi, sur quoi travaillez-vous d'autre après la pause imposée par la covid-19 ? Certaines activités en suspens à relancer ?

Baloji : Nous devons commencer une tournée africaine le 19 mars 2020 mais annulée pour cause de covid. La première fois que nous aurions fait une tournée en Afrique de l'Est, passant entre l'Ethiopie, l'Angola, Kampala en Ouganda, le Kenya, cela aurait été une expérience superbe. Nous rentrions par Goma, passions au Burundi et nous revenions à Kinshasa enregistrer. Tout cela a été annulé, une catastrophe.

L.C.K. : Enregistrer un nouvel album ?
Baloji : Plutôt la bande son du film qui s'appelle «Augure». Le film et la bande sonore sont tous deux intitulés de la même manière, «Augure».

Nioni Masela

ADIAC

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo

www.adiac.tv

UKRAINE

Le ministre chinois des Affaires étrangères précise la position de base de son pays

Le conseiller d'Etat et ministre des Affaires étrangères de Chine, Wang Yi, a expliqué vendredi la position de base de la Chine sur la question ukrainienne.

Wang Yi a échangé des points de vue sur la situation en Ukraine lors de ses entretiens téléphoniques avec Liz Truss, chef de la diplomatie britannique, Josep Borrell, haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi qu'avec Emmanuel Bonne, conseiller diplomatique du président français, Emmanuel Macron.

A cette occasion, Wang Yi a exposé la position de base de la Chine sur la question ukrainienne dans les cinq points suivants :

- Premièrement, la Chine défend fermement le respect et la sauvegarde de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays et se conforme sincèrement aux objectifs et principes de la Charte des Nations unies.

- Deuxièmement, la Chine défend le concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable.

- Troisièmement, «la Chine suit l'évolution de la question ukrainienne, et la situation actuelle est quelque chose que nous ne voulons pas voir».

- Quatrièmement, la Chine soutient et encourage tous les efforts diplomatiques favorables au règlement pacifique de la crise ukrainienne.

- Cinquièmement, la Chine estime que le Conseil de sécurité de l'ONU doit jouer un rôle constructif dans la résolution de la question ukrainienne et que la paix et la stabilité régionales ainsi que la sécurité de tous les pays doivent être les priorités.

Xinhua

ECONOMIE

Les sept pays africains les plus chers en raison des taux d'inflation

De nombreux pays africains subissent la pression de taux d'inflation élevés, ce qui rend tout cher. Voici les sept pays d'Afrique les plus chers en raison de cette hausse. Les données proviennent notamment de Statista, Reuters, Bloomberg, etc.

Le plus grand danger pour l'économie en 2022 serait l'inflation, et non la pandémie de covid-19 avec ses différentes variantes, d'après certains économistes. L'inflation a toujours été vue comme l'un des plus grands ennemis de la création de richesse et est très présente dans les économies africaines. Certains pays ne ressentent son effet que sous la forme de prix élevés de denrées alimentaires.

Selon Investopedia, l'inflation se produit lorsqu'il y a une baisse significative du pouvoir d'achat d'une devise. Une forte augmentation du coût des matières premières est souvent l'une des principales causes de l'inflation. Une

forte augmentation de la demande de biens et de services peut également déclencher une flambée des prix, entraînant ainsi une forte inflation. Cette tendance est commune aux pays africains. Tous dépendent principalement des importations. Lorsqu'un pays importe plus qu'il n'exporte, il devient vulnérable à divers défis économiques, notamment des taux de change faibles et un taux d'inflation élevé qui, à son tour, rend tout cher.

Voici les données :

Soudan. Ce pays a le taux d'inflation le plus élevé du continent. Selon Reuters, le taux d'inflation du pays s'élève à

387,56 %. Zimbabwe. Avec un taux d'inflation de 56 % selon Bloomberg, le Zimbabwe est le deuxième pays le plus élevé d'Afrique. Éthiopie. Ce pays de la Corne de l'Afrique a vu son taux d'inflation grimper à 34,2 % en octobre 2021. La guerre en cours dans le pays a affecté l'économie. Angola. C'est le quatrième taux d'inflation le plus élevé d'Afrique à 29,7%. Soudan du Sud. Le taux d'inflation dans ce pays s'élève à 29,68 %. Zambie. Ce pays a un taux d'inflation de 16,4% selon Bloomberg. Nigeria. La plus grande économie d'Afrique a un taux d'inflation de 15,99 %.

Noël Ndong

SAISON DES LETTRES CONGOLAISES

Henri Djombo remporte le prix « Camara-Laye-l'enfant noir »

La cérémonie d'ouverture de la 3e édition de la Saison des lettres congolaises, le 3 mars au centre culturel Zola, a été ponctuée par la remise de prix littéraires aux écrivains dont les œuvres ont considérablement séduit le jury. En tête, l'écrivain congolais Henri Djombo pour son roman « Le miraculé du vol 352 ».

Neuvième roman d'Henri Djombo, « Le miraculé du vol 352 » fait état d'un voyage par avion dont le crash laisse à peine un seul survivant, le rescapé Nody Benga. Ce dernier incarne désormais la voix de toutes les dérives du drame pour mettre à nu les problèmes des pays sous-développés, à savoir les injustices et inégalités sociales, la dépendance économique, la mauvaise gestion des acquis naturels.

A en croire Huppert Malanda, poète et président du jury du prix « Camara-Laye-l'enfant noir », l'ouvrage développe une intrigue linéaire couronnée de plusieurs leçons de morale. « Le miraculé du vol 352 » dénonce les travers qui engendrent la stagnation. Le rêve du personnage principal, le héros Nody Benga, est à comprendre comme l'expression de plusieurs horizons, confrontation de l'idéal avec l'irréel. Un peu comme le besoin d'être transporté dans un autre continent où tout serait mieux que ce que l'on vit dans son pays d'origine », a-t-il fait savoir.

Pour Henri Djombo, c'est une réelle satisfaction de recevoir



L'écrivain congolais Henri Djombo recevant son prix Adiac

ce prix auquel il ne s'attendait pas du tout. « Pour primer un ouvrage, le jury le soumet à un certain nombre de critères. Ainsi, être distingué est une grande victoire. Un grand merci aux Editions + pour cette initiative qui nous fait honneur en tant qu'écrivain et qui contribue à faire connaître la littérature congolaise », a-t-il déclaré.

Outre le prix « Camara-Laye-l'enfant noir », les ro-

mans « Cave 72 » de Fann Attiki et « Cadenas » de Ferréol Gassackys ont été respectivement sacrés Prix spécial du jury de la Saison des lettres congolaises 2022 et Prix littérature et nation. Le premier est une fiction politique qui mêle à la fois l'enquête et la satire tout en accordant une place essentielle à la poésie et à l'humour. Et le second est un récit qui appelle à briser les idées reçues sur les relations humaines, en

vue de cultiver le partage et le vivre-ensemble.

« Je suis content et fier de recevoir ce prix de la part de mes aînés dans la littérature. Dans ce roman qui est aussi ma première publication, je ne parle pas que de politique, j'exhorte plutôt les jeunes à aller vers la révolution, et non la révolte. La révolution aussi bien sur le plan artistique et économique que dans le sport, l'éducation... », a

souligné Fann Attiki.

Les deux autres romans, « Le tribunal inattendu » d'Obambe Gakosso et « Et les portes sont des bouches » de Richard Ali, arrivés en finale, ont été désignés par les membres du jury comme Prix d'encouragement. Lançant la 3e édition de la Saison des lettres congolaises, Maha Lee Cassy, fondateur des Editions+ et promoteur dudit événement, a indiqué qu'organiser une activité de ce genre, avec ses propres fonds, est un chemin difficile. « Votre présence, ici, honore mes efforts. Je suis très touché et j'espère que vous partagerez la nouvelle à d'autres Congolais que l'évènement continue pour que nous puissions communier ensemble autour du livre jusqu'au 8 mars », a-t-il dit.

Du 4 au 8 mars, il est prévu des tables rondes ainsi que des présentations-dédicaces d'ouvrages et un marché du livre au centre culturel Zola. Le 7 mars au Palais des congrès, ce festival a programmé deux représentations théâtrales des pièces « Madame la DG » et « Le mort vivant » d'Henri Djombo.

Merveille Atipo

NATIONS UNIES

la Russie sommée d'arrêter la guerre en Ukraine

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté, mercredi, une résolution qui exige que la Russie cesse immédiatement de recourir à la force contre l'Ukraine. Sur les 193 membres de l'Organisation, 141 ont approuvé le texte, cinq - Russie, Bélarus, Corée du Nord, Erythrée et Syrie - s'y sont opposés et 35 se sont abstenus, dont le Congo et la Chine.

Après plus de deux jours d'interventions à la tribune de l'ONU, la résolution exige que la « Fédération de Russie cesse immédiatement d'employer la force contre l'Ukraine » et qu'« elle retire immédiatement, complètement et sans conditions toutes ses forces militaires du territoire ukrainien ». Elle « condamne la décision de la Fédération de Russie d'augmenter le niveau de préparation de ses forces nucléaires ».

Piloté par l'Union européenne en coordination avec l'Ukraine, le texte déplore également « dans les termes les plus énergiques l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine ». L'Assemblée générale de l'ONU affirme « son engagement envers la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur des frontières internationalement reconnues du pays. »

« Le message de l'Assemblée générale est fort et clair », a réagi

le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. « Mettez fin aux hostilités en Ukraine — maintenant. Ouvrez la porte au dialogue et à la diplomatie — maintenant ».

Le président américain, Joe Biden, a jugé que le vote exposait au grand jour l'isolement de son homologue russe, Vladimir Poutine.

« Une immense majorité des nations reconnaît que

« Une immense majorité des nations reconnaît que Poutine n'attaque pas seulement l'Ukraine mais également les fondations même de la paix et de la sécurité dans le monde »,

Poutine n'attaque pas seulement l'Ukraine mais également les fondations même de la paix et de la sécurité dans le monde », a-t-il dit dans un communiqué.

Pour le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, le résultat du vote est « historique », un point de vue partagé par le Premier ministre britannique, Boris Johnson.

Intitulée « Agression contre l'Ukraine », la résolution appelle, par ailleurs, à accorder à l'aide humanitaire un accès sans entrave - sur fond de discussions ardues au Conseil de sécurité sur un projet fran-

co-mexicain de résolution sur le même sujet - et « déplore l'implication du Bélarus » dans l'attaque de l'Ukraine.

Elle « exige que la Fédération de Russie revienne im-

médiatement et sans condition sur sa décision relative au statut de certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk ».

Le texte « exhorte les parties à respecter les accords de Minsk et à œuvrer de manière constructive dans les cadres internationaux pertinents, notamment le format normand et le Groupe de contact trilatéral en vue de leur pleine application ».

Outre l'Amérique du Nord et l'Europe, la résolution a bénéficié du vote favorable de nombreux Etats africains, mais pas celui du Congo, du Sénégal et de l'Afrique du Sud qui se sont abstenus, comme l'Algérie, la Centrafrique et le Mali, deux pays développant actuellement leurs liens avec la Russie. Le Burkina Faso n'a pas voté. Une majorité des pays d'Amérique latine pourtant très éloignés du théâtre ukrainien a voté en

faveur de la résolution.

Pour le Moyen-Orient, les Emirats arabes unis ont voté pour rompre avec une position suivie depuis la semaine dernière au Conseil. L'Iran s'est abstenu, une position adoptée aussi par l'Irak. L'Arabie saoudite et Israël ont voté pour la résolution. L'abstention de la Chine est fidèle à sa position depuis une semaine au Conseil de sécurité. L'Inde et le Pakistan se sont abstenus.

La résolution à l'Assemblée était inspirée d'un texte rejeté la semaine dernière au Conseil de sécurité en raison d'un veto posé par la Russie. Au sein de l'Assemblée générale, le droit de veto, privilège des cinq membres permanents du Conseil (Etats-Unis, Russie, Chine, France et Royaume-Uni), n'existe pas. Ses résolutions ne sont pas contraignantes légalement.

La Rédaction

OFFRE D'EMPL OI

Une société implantée en République du Congo et spécialisée dans les activités d'essai, de contrôle et d'analyse de qualité (vérification de conformité), recherche un Responsable des ventes et du marketing satisfaisant aux critères suivants :

-est titulaire d'un diplôme dans le domaine du marketing et/ou de la vente justifie d'une expérience professionnelle préalable dans les domaines susvisés, d'une part et en matière de gestion des relations avec la clientèle dans l'industrie des technologies de l'information et de la communication ou dans le secteur de la logistique, d'autre part une bonne connaissance des pratiques commerciales internationales lit, écrit et parle le français et l'anglais de manière fluide

Le candidat doit en outre avoir une bonne compréhension des intervenants et des exigences du programme ainsi qu'une bonne connaissance des concepts de certification de produits et de normalisation industrielle, y compris l'élaboration et/ou la mise en œuvre de normes internationales (ISO, IEC, EN, ANSI, ASTM, etc.).

Le candidat doit être motivé et organisé, de

même qu'avoir de bonnes compétences en communication.

La mission du Responsable des ventes et du marketing consistera à :

-développer les stratégies de marketing et de vente diriger les ventes et les activités commerciales avec les importateurs en coopération directe avec les bureaux CC, qui travaillent avec les exportateurs assurer la gestion de la relation client B2B Ses principales tâches seront les suivantes :

-marketing/commercialisation :
-travailler avec le groupe Marketing sur la promotion de l'utilisation de KAIROS (CRM) localement
-contribuer aux prospects, publications et webinaires organisés pour le contrat VOC (vérification de conformité)
-assister aux réunions mensuelles de communication et de marketing de groupe vente :
-identifier de nouvelles opportunités et les convertir
-organiser et encourager la vente croisée avec les CC sur l'ensemble du réseau
-maintenir à jour la base de données des importateurs
-assister aux réunions de vente avec le direc-

teur, les chambres de commerce, le mécénat, les associations de transitaires, etc.

-surveiller la part de marché et aider à maintenir une croissance durable

-planifier les visites aux clients en faisant la promotion du réseau de l'entreprise soutien :

-enregistrer les plaintes et les demandes de renseignements de nos clients locaux

-échanger avec le responsable technique et des opérations

Lieu d'exercice de l'emploi : Pointe-Noire avec possibilités de déplacements sur Brazzaville

Composition du dossier :

-curriculum vitae

-lettre de motivation (manuscrite)

-copie certifiée conforme du diplôme demandé

-copie du certificat de travail, le cas échéant

-copie du récépissé d'inscription à l'ONEMO

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 18 mars 2022, à l'adresse suivante :

« A l'attention de Monsieur le Directeur Général PricewaterhouseCoopers Tax & Legal 88, avenue du Général de Gaulle B.P.: 1306, Pointe-Noire »

PARLEMENT

Le Congo renforce son arsenal juridique dans le domaine du foncier

Les projets de loi fixant les règles d'immatriculation de la propriété immobilière, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains ont été adoptés le 1er mars au cours d'une plénière.

Selon le ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, Pierre Mabilia, qui a défendu les deux textes devant les députés, ces nouvelles lois apportent des innovations importantes à la réglementation existante. En effet, les règles d'immatriculation de la propriété immobilière en vigueur avaient été instituées par la loi n°17-2000 du 30 décembre 2000 portant loi de finances exercice 2001. « Après deux décennies d'application, il s'est avéré que cette loi a montré ses insuffisances, notamment plusieurs faiblesses au niveau du délai pour obtenir un titre foncier qui était de 120 jours sinon au-delà. Avec la nouvelle loi, en 55 jours, vous avez obtenu votre titre foncier », a défendu le ministre en charge des Relations avec le Parlement.

L'autre imperfection corrigée est la notion d'établissement de l'ordonnance d'immatriculation qui était établie par le président du Tribunal de grande instance ou du Tribunal d'instance. Après vingt ans d'application, l'exécutif a constaté que cette ordonnance d'immatriculation, considérée au départ comme une autorisation judiciaire d'établir un titre foncier, ne servait pratiquement à rien. « Nous avons constaté qu'au-delà de cette autorisa-



Le nouveau siège du Parlement Congolais

tion judiciaire, le même titre foncier était contesté et une même tenure foncière pouvait avoir plusieurs titres fonciers. Cela voudrait dire que l'ordonnance d'immatriculation ne servait à rien », a poursuivi Pierre Mabilia, précisant que la fiabilité du titre foncier laissait à désirer.

Cette loi met également un terme à la multiplicité d'administrations (cadastre, impôts et justice) qui seront désormais regroupées en une seule : le Guichet unique foncier (GUF) qui va connaître son opérationnalisation. La loi in-

nove aussi dans l'instauration des délais. Dès que le juge est saisi du contentieux, il a trente jours pour juger en première instance et en dernier ressort. En cas de mécontentement, la partie adverse ne passera plus par la Cour d'appel pour faire appel. Elle formulera désormais directement un pourvoi en cassation à la Cour suprême qui dispose à son tour de soixante jours pour rendre sa décision. Le conservateur des hypothèques et de la propriété foncière va désormais prêter serment ; la conservation des hypothèques et de la propriété

foncière sera désormais déconcentrée. Chaque département aura sa conservation des hypothèques et de la propriété foncière parce qu'il sera doté d'un GUF.

Le deuxième texte a porté sur la modification de la loi 21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains. L'innovation porte sur les articles 13 et 16. Le premier prévoit les modes de mutation et de transfert (la vente, l'échange ou la donation). Ainsi pour immatriculer, il faut désormais deux modalités de paiement : le paiement en numéraire (argent correspondant à la va-

leur vénale de votre propriété foncière, notamment les terres coutumières ; deuxièmement la rétrocession.

« Désormais, la notion de mutation et de transfert de la propriété foncière a été clarifiée pour déterminer les sujets de droit capables dans notre pays. Donc, toutes ces trois notions ont été clarifiées par la loi, ce qui manquait dans la loi initiale », a expliqué Pierre Mabilia devant la presse. Concernant l'article 16, dont l'alinéa 1er avait été retoqué par la Cour constitutionnelle, le gouvernement a pensé que les 5% à affecter aux propriétaires terriens ne pouvant immatriculer leurs terres coutumières une fois reconnues par l'Etat étaient figés dans une loi. D'où la nécessité de l'élargir. « Désormais dans notre pays, l'immatriculation des terres coutumières, une fois reconnues par l'Etat, se fera conformément aux dispositions qui seront arrêtées dans la loi de finances. L'innovation consiste à faire que désormais pour immatriculer une terre coutumière, c'est à la fois le gouvernement et le Parlement qui vont se mettre ensemble pour fixer le montant ou le pourcentage à payer, parce qu'il s'agit d'une rétrocession », a-t-il commenté.

Parfait Wilfried Douniama

Découvrez le nouveau numéro de votre magazine

HEBDOMADAIRE INTERNATIONAL
jeune afrique

Disponible dès maintenant chez votre marchand de journaux

- Librairie des Grands Lacs
- Hôtel Memling
- Ex Galerie Présidentielle
- GGmart - Gare centrale

Offre abonnement sur le

+243 851 117 937

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 2 mars 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 2 mars 2022, par visioconférence et sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Douze affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi portant attribution du label « start-up » du numérique et de l'innovation technologique en République du Congo, au titre du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique ; Un projet de décret au titre du ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement ; Deux projets de décret au titre du ministère de la Défense nationale ; Trois projets de décret au titre du ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat ; Quatre projets de décret au titre du ministère du Tourisme et des Loisirs ; Une communication du ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi.

I/- Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique

Projet de loi portant attribution du label « start-up » du numérique et de l'innovation technologique en République du Congo

Invité par le président de la République à prendre la parole M. Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, a rappelé que l'ambition du chef de l'Etat, relayée par le gouvernement, de faire du numérique un levier de la diversification de notre économie, suppose un accompagnement des entreprises les plus innovantes communément appelées start-up.

C'est le constat de l'absence d'un cadre juridique spécifique aux acteurs de l'industrie numérique, le manque de financements adaptés, les difficultés d'accès à la commande publique et l'absence d'une stratégie de promotion de l'innovation qui justifie la proposition d'un environnement propice au développement de ces jeunes entreprises.

Le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres a pour objet de faciliter le lancement et le développement de start-up locales, en leur accordant notamment ce label de mérite, condition essentielle pour accéder aux avantages dévolus aux start up.

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant attribution du label « start-up » du numérique et de l'innovation technologique en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement

Invité à son tour par le Président de la République à prendre la parole, M. Pierre Mabiata, ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement, présentant aux membres du Conseil des ministres un projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une dépendance du domaine public hydrique dite « Lac Cayo » par la Société agricole du Congo (Saco) dans le district de Tchiamba Nzassi, département de Pointe-Noire, a indiqué que la société demanderesse veut diversifier ses investissements par la production halieutique et contribuer au développement d'un secteur agricole plus productif.

Elle prévoit pour ce faire d'investir environ un 1,2 milliard de frs CFA pour le déploiement d'une filière aquacole au lieu dit « Lac Cayo »,

projet d'élevage qui intégrera la préservation de la qualité de l'eau, la sauvegarde de l'écosystème et favorisera l'augmentation de la production de poisson d'eau douce.

Les membres du Conseil des ministres ont été avisés des opportunités de création de centaines d'emplois directs, de la contribution de ce projet à l'amélioration du cadre de vie des populations, de son impact sur l'amélioration des secteurs de l'éducation et de la santé.

L'autorisation d'occuper porte sur une superficie de mille neuf cent trente-neuf hectares quatre-vingt-huit ares zéro centiare (1939ha 88a 00ca) sera consentie moyennant le paiement d'un loyer et d'une redevance annuelle fixés conformément dispositions réglementaires fixant les modalités d'occupation du domaine public adoptées le 31 décembre 2021 par décret en Conseil des ministres.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une dépendance du domaine public hydrique dite « Lac Cayo » par la société agricole du Congo (Saco) dans le district de Tchiamba Nzassi, département de Pointe-Noire.

III/- Ministère de la Défense nationale

Prenant la parole à son tour, M. Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, a présenté deux projets de décret, le premier fixant les conditions d'octroi et de retrait des habilitations aux titulaires des emplois et fonctions civils et militaires et, le second, fixant les modalités de gestion des informations classifiées.

Pris en application de la loi n° 13-2021 du 4 février 2021 portant protection des informations sensibles en matière de défense et de sécurité, le premier projet de décret prévoit que les fonctions visées intègrent le cadre institutionnel ou le cadre administratif et détermine, pour chaque emploi ou fonction, les niveaux de classification des informations auxquelles le titulaire peut accéder.

Cette habilitation est limitée aux informations entrant dans le domaine de compétence de la fonction ou de l'emploi, sauf pour les titulaires de hautes fonctions telles que visées dans le présent projet soumis au Conseil ; l'habilitation prend fin avec la cessation des fonctions, ou encore par un retrait sanction en cas d'apparition d'éléments de vulnérabilité.

Présentant le second projet de décret, le ministre Mondjo a indiqué qu'il a été élaboré en application de la même loi du 4 février 2021 ; il traite de quatre principaux centres d'intérêt, à savoir : l'élaboration des informations ou supports classifiés ; la mise en circulation des informations ou supports classifiés ; la conservation et l'exploitation des informations ou supports classifiés ; l'archivage et la destruction des informations ou supports classifiés.

Ce texte a pour finalités le signalement clair aux usagers du caractère protégé et sensible de l'information, pour minimiser toute possibilité de compromission non intentionnelle et d'assurer la traçabilité du cheminement des informations ou supports classifiés, de l'autorité d'origine jusqu'au destinataire final.

L'archivage concerne les informations ou supports classifiés qui ne sont plus d'un usage régulier et ne présentent aucun intérêt administratif. Versés aux archives publiques, ces documents ne pourront être communiqués au public qu'à condition d'avoir été préalablement déclassifiés. Enfin, leur destruction n'est possible qu'après autorisation du conseil national de sécurité ou de l'autorité hiérar

Un projet de loi portant attribution du label « start-up » du numérique et de l'innovation technologique en République du Congo, au titre du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique; Un projet de décret au titre du ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement; Deux projets de décret au titre du ministère de la Défense nationale; Trois projets de décret au titre du ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat; Quatre projets de décret au titre du ministère du Tourisme et des Loisirs; Une communication du ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi.

I/- Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique

Projet de loi portant attribution du label « start-up » du numérique et de l'innovation technologique en République du Congo

Invité par le président de la République à prendre la parole M. Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, a rappelé que l'ambition du chef de l'Etat, relayée par le gouvernement, de faire du numérique un levier de la diversification de notre économie, suppose un accompagnement des entreprises les plus innovantes communément appelées start-up.

C'est le constat de l'absence d'un cadre juridique spécifique aux acteurs de l'industrie numérique, le manque de financements adaptés, les difficultés d'accès à la commande publique et l'absence d'une stratégie de promotion de l'innovation qui justifie la proposition d'un environnement propice au développement de ces jeunes entreprises.

Le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres a pour objet de faciliter le lancement et le développement de start-up locales, en leur accordant notamment ce label de mérite, condition essentielle pour accéder aux avantages dévolus aux start up.

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant attribution du label « start-up » du numérique et de l'innovation technologique en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement

Invité à son tour par le Président de la République à prendre la parole, M. Pierre Mabilia, ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement, présentant aux membres du Conseil des ministres un projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une dépendance du domaine public hydrique dite « Lac Cayo » par la Société agricole du Congo (Saco) dans le district de Tchiamba Nzassi, département de Pointe-Noire, a indiqué que la société demanderesse veut diversifier ses investissements par la production halieutique et contribuer au développement d'un secteur agricole plus productif.

Elle prévoit pour ce faire d'investir environ un 1,2 milliard de frs CFA pour le déploiement d'une filière aquacole au lieu dit « Lac Cayo », projet d'élevage qui intégrera la préservation de la qualité de l'eau, la sauvegarde de l'écosystème et favorisera l'augmentation de la production de poisson d'eau douce.

Les membres du Conseil des ministres ont été avisés des opportunités de création de centaines d'emplois directs, de la contribution de ce projet à l'amélioration du cadre de vie des populations, de son impact sur l'amélioration des secteurs de l'éducation et de la santé.

L'autorisation d'occuper porte sur une superficie de mille neuf cent trente-neuf hectares quatre-vingt-huit ares zéro centiare (1939ha 88a 00ca) sera consentie moyennant le paiement d'un loyer et d'une redevance annuelle fixés conformément dispositions réglementaires fixant les modalités d'occupation du domaine public adoptées le 31 décembre 2021 par décret en Conseil des ministres.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une dépendance du domaine public hydrique dite « Lac Cayo » par la société agricole du Congo (Saco) dans le district de Tchiamba Nzassi, département de Pointe-Noire.

III/- Ministère de la Défense nationale

Prenant la parole à son tour, M. Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, a présenté deux projets de décret, le premier fixant les conditions d'octroi et de retrait des habilitations aux titulaires des emplois et fonctions civils et militaires et, le second, fixant les modalités de gestion des informations classifiées.

Pris en application de la loi n° 13-2021 du 4 février 2021 portant protection des informations sensibles en matière de défense et de sécurité, le premier projet de décret prévoit que les fonctions visées intègrent le cadre institutionnel ou le cadre administratif et détermine, pour chaque emploi ou fonction, les niveaux de classification des informations auxquelles le titulaire peut accéder.

Cette habilitation est limitée aux informations entrant dans le domaine de compétence de la fonction ou de l'emploi, sauf pour les titulaires de hautes fonctions telles que visées dans le présent projet soumis au Conseil; l'habilitation prend fin avec la cessation des fonctions, ou encore par un retrait sanction en cas d'apparition d'éléments de vulnérabilité.

Présentant le second projet de décret, le ministre Mondjo a indiqué qu'il a été élaboré en application de la même loi du 4 février 2021; il traite de quatre principaux centres d'intérêt, à savoir: l'élaboration des informations ou supports classifiés; la mise en circulation des informations ou supports classifiés; la conservation et l'exploitation des informations ou supports classifiés; l'archivage et la destruction des informations ou supports classifiés.

Ce texte a pour finalités le signalement clair aux usagers du caractère protégé et sensible de l'information, pour minimiser toute possibilité de compromission non intentionnelle et d'assurer la traçabilité du cheminement des informations ou supports classifiés, de l'autorité d'origine jusqu'au destinataire final.

L'archivage concerne les informations ou supports classifiés qui ne sont plus d'un usage régulier et ne présentent aucun intérêt administratif. Versés aux archives publiques, ces documents ne pourront être communiqués au public qu'à condition d'avoir été préalablement déclassifiés. Enfin, leur destruction n'est possible qu'après autorisation du conseil national de sécurité ou de l'autorité hiérarchique dont relève la structure d'origine.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté ces deux projets de décret, le premier fixant les conditions d'octroi et de retrait des habilitations aux titulaires des emplois et fonctions civils et militaires et, le second, fixant les modalités de gestion des informations classifiées.

IV/- Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Josué Rodrigue Nguonimba, ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, a soumis à l'examen et adoption du Conseil des ministres trois projets de décret.

Présentant un projet de décret fixant les modalités de mise en œuvre du contrôle technique des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure, le ministre Nguonimba a indiqué qu'il s'agit d'un élément essentiel des opérations de construction considérées dans leurs phases de conception, de réalisation et d'achèvement de l'ouvrage, avec pour objectifs de garantir la qualité des ouvrages, rassurer le maître d'ouvrage et limiter la mise en jeu de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance construction.

Ce contrôle technique, rendu obligatoire sur les documents de travaux de construction, mais jusqu'ici non réglementé, a été institué par les lois suivantes: la loi du 5 mars 2019 portant code de l'urbanisme et de la construction; la loi du 31 mars 2004 relative aux activités de promotion immobilière et de construction d'ouvrages et la loi du 17 septembre 1988.

Le décret soumis au Conseil a donc pour objet de fixer les règles relatives au contrôle technique de la construction d'ouvrages de bâtiment ou d'infrastructure, les conditions d'accès et d'exercice de cette activité, le statut professionnel, la mission les modalités d'intervention et le principe de responsabilité des contrôleurs techniques tout en prévoyant les sanctions administratives éventuelles.

Le projet de décret fixant les modalités de constatation des infractions aux opérations d'urbanisme et de construction, pris en application de la loi du 5 mars 2019 portant code de l'urbanisme et de la construction précise et complète les modalités de constatation des infractions par tout officier ou agent de police judiciaire, tout fonctionnaire et agent des collectivités locales assermenté.

Le projet de décret fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission locale d'urbanisme a été élaboré en application de l'article 236 de la loi du 5 mars 2019 portant code de l'urbanisme et de la construction. Afin de favoriser le principe de concertation et de participation consacré par la loi de 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ainsi que la promotion de la démocratie locale affirmée par la loi de 2003 fixant l'organisation administrative locale, il est prévu que l'avis de la commission locale est requis pour les questions d'urbanisme, d'aménagement urbain et de construction intéressant la localité.

La commission locale d'urbanisme sera présidée par l'autorité municipale et composée notamment d'élus, afin de promouvoir la décentralisation au cœur de la Constitution du 25 octobre 2015 et du projet de société de son excellence monsieur le président de la République, en permettant des choix pertinents en matière d'urbanisme.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les trois projets de décret fixant respectivement les modalités de mise en œuvre du contrôle technique des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure, les modalités de constatation des infractions aux opérations d'urbanisme et de construction et les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission locale d'urbanisme.

V/- Ministère du Tourisme et des Loisirs

Présentant quatre projets de décret au titre de son secteur, Mme Destinée Hermella Doukaga, ministre du Tourisme et des Loisirs, a souligné l'importance de ces textes dans la mise en œuvre des objectifs du projet de société de son excellence monsieur le président de la République, en matière de développement du tourisme au Congo, ce secteur étant d'ailleurs un des piliers du Plan national de développement (PND) 2022-2026.

Il en est ainsi du projet de décret portant approbation des statuts de l'Office de promotion de l'industrie touristique. Vecteur de diversification économique, le tourisme se voit ainsi doté d'un édifice juridique efficace et en rapport avec l'ambition nationale en matière de développement de ce secteur, avec la transformation de cet office en établissement public à caractère industriel et commercial, en application de la loi du 10 mars 2021 actant cette transformation.

Le projet de décret fixant les normes de classement des établissements d'hébergement touristiques concourt à la modernisation de l'offre, en fixant des normes de classement des établissements d'hébergement et ce en vue d'assurer une parfaite maîtrise des composantes de l'offre touristique.

Le projet de décret fixant les modalités de classement, de déclassement et de reclassement des établissements d'hébergement touristique, pris en application de la loi n°29-2021 du 12 mai 2021 réglementant le secteur du tourisme, a pour objet de réglementer l'activité hôtelière en République du Congo, grâce à la mise en place d'un cadre juridique harmonieux qui fixe les normes de développement intégré et ordonné de ce sous-secteur.

Enfin, le projet de décret déterminant les garanties de protection minimale des touristes en matière de santé, de vols ou d'agression, a pour objet de garantir aux touristes, tant nationaux qu'étrangers, une protection minimale contre les risques encourus dans les domaines évoqués et ce conformément à la loi du 12 mai 2021 précitée.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les quatre projets de décret soumis à son examen, portant respectivement approbation des statuts de l'Office de promotion de l'industrie touristique, fixant les normes de classement des établissements d'hébergement touristiques, fixant les modalités de classement, de déclassement et de reclassement des établissements d'hébergement touristique et déterminant les garanties de protection minimale des touristes en matière de santé, de vols ou d'agression.

VI/- Communication

Enfin, les membres du Conseil des ministres ont suivi une communication de M. Hugues Nguélon-délé, ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi concernant l'état actuel du sport en République du Congo.

Cette communication a été l'occasion de débats et échanges intenses et fera l'objet de décisions ultérieures qui seront portées, le moment venu, à la connaissance de l'opinion nationale.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 14h30.

Fait à Brazzaville, le 2 mars 2022

Le ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du gouvernement

Thierry Lézin Mougalla

CONCERTATION POLITIQUE

La gouvernance électorale au centre des débats

Près de trois cents délégués des partis politiques et de la société civile ont trois jours pour débattre de la gouvernance électorale et autres aspects politiques et juridiques qui s'y rattachent à la faveur de la concertation politique qui s'est ouverte le 3 mars à Owando, chef-lieu du département de la Cuvette, sur le thème « Dans la paix et l'unité, œuvrons au renforcement de notre gouvernance électorale ».

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Premier ministre, chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, qui, dans son discours d'ouverture, a loué le sens patriotique des délégués qui ont effectué le déplacement d'Owando. « Vous avez compris autant que le chef de l'Etat et le gouvernement que pour construire le pays dans la paix et l'unité, le dialogue est la clé de voûte », a-t-il déclaré.

Par ailleurs, le Premier ministre a noté que les acteurs des partis politiques et de la société civile qui ont répondu favorablement à l'invitation du gouvernement placent l'intérêt national au-dessus des considérations partisans. Il a fustigé l'attitude de certains d'entre les hommes politiques qui n'ont pas encore intériorisé le sage conseil africain qui dit que la solution aux différents maux sociaux est dans le dialogue.

En outre, Anatole Collinet Makosso a rappelé les concertations politiques antérieures qui ont marqué, selon lui, un pas important dans la gouvernance électorale. « Au même titre que la démocratie, l'amélioration du processus électoral est une quête permanente », a-t-il fait re-



Des participants à l'ouverture de la concertation d'Owando/Adiac

marquer avant d'ajouter que les assises d'Owando ne constituent pas une rencontre de trop ; elles s'inscrivent, a-t-il poursuivi, dans le cadre des échanges permanents des forces politiques et sociales congolaises dans le but de consolider la démocratie.

Il a invité les délégués aux assises d'Owando à plus d'efficacité et de responsabilité pour déboucher

sur des résultats satisfaisants ; avant de solliciter la clémence des sages et notabilités de la Cuvette pour qu'ils implorent les mânes des ancêtres afin que les travaux se déroulent dans la paix et l'unité.

Prenant la parole à son tour, le ministre de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local, Guy

Georges Mbacka, a indiqué qu'il a été content par des échanges avec les hommes politiques et les acteurs de la société civile qui ont précédé les assises d'Owando. « Nous avons été séduits par le sens de responsabilité et la fierté d'appartenir au Congo des femmes et des hommes qui avaient pris part aux échanges préparatoires. Ils avaient fait

montre d'humilité, de la pondération et d'envie de rechercher des solutions aux nombreux défis qui se posent à nous au travers du dialogue permanent », a-t-il déclaré avant d'ajouter qu'au-delà des diversités d'approches et des clivages doctrinaux, ils ont fait preuve d'un sens élevé de patriotisme.

En outre, Guy Georges Mbacka a noté « qu'au cours des contacts que nous avons eus à Brazzaville avec les partis politiques et la société civile, nous n'avons pas eu affaire à des bœuf-œuf, ou à des assujettis à un quelconque pouvoir, comme le proclament certains compatriotes de mauvaise foi. La concertation politique est loin d'être une occasion, comme le disent d'autres, d'enfariner une partie de la classe politique opportuniste et une partie de la population peu consciente ».

De son côté, le préfet de la Cuvette, Jean Christophe Tchicaya, qui a souhaité la bienvenue à tous les délégués a eu également des mots justes pour les rassurer que toute la population de la Cuvette est heureuse du fait que leur chef-lieu abrite ce grand événement politique.

Roger Ngombé

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Une loi pour stopper l'ampleur du phénomène

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont approuvé, les 1er et 2 mars à l'unanimité, le projet de loi portant lutte contre les violences faites aux femmes. Le texte de loi prévoit des sanctions sévères à l'encontre des infracteurs, allant jusqu'à vingt ans de prison ferme.

Le projet de loi sur la lutte contre les violences faites aux femmes a été défendu par la ministre de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement, Inès Bertille Nefer Ingani. Il compte soixante-dix-sept articles et est initié pour combattre toute sorte de violences perpétrées à l'égard des femmes et des filles.

Ces violences sont diverses et concernent des viols sexuels, des menaces ou agressions verbales, des mauvais traitements infligés aux veuves. Ladite loi réprimande surtout les cas où elles sont dépossédées du patrimoine (mobilier ou actifs financiers) laissé par leurs défunts époux.

En ce qui concerne les sanctions, la loi prévoit des amendes corsées et des sanctions disciplinaires sévères allant jusqu'à vingt ans de prison ferme, à l'encontre de tous ceux ou celles qui tomberont dans les différentes formes de violences à l'endroit des femmes et filles.

Environ 161 femmes ont subi des



Les députés lors de l'adoption du projet de loi/Adiac

violences en 2021 au Congo Lors de l'adoption de la loi, les Commissions santé, affaires sociales, famille et genre des deux chambres parlementaires se sont appuyées sur les résultats d'une enquête qui révèle que 161 femmes ont été victimes des viols divers en 2021.

Pour la ministre en charge de la Promotion de la femme, son adoption ouvre un nouvel horizon au profit de la femme et de la jeune fille. « En 2015, les services habilités du ministère ont révélé que sur 782 femmes enquêtées, âgées de 15 à 59 ans, 62% ont déclaré avoir été victimes de

violences sexuelles, physiques ou économiques », a témoigné Inès Bertille Nefer lors de l'adoption du projet de loi.

Une autre étude réalisée par le Fonds des Nations unies pour la population à Brazzaville note que 103 cas de violence conjugale ont été enregistrés entre mai et

juin 2020. Dans les zones où se déroulent les interventions humanitaires, 1120 cas de violences faites aux femmes ont été enregistrés pendant les trois premiers trimestres de 2020, précise la même enquête.

Pour Inès Bertille Nefer Ingani, l'adoption de la loi portant lutte contre les violences faites aux femmes augure un horizon meilleur à la femme congolaise. « Les femmes attendaient impatiemment l'adoption de cette loi. Aujourd'hui est un jour historique et spécial pour la femme congolaise car il marque le début de la masculinité positive dans notre pays », a-t-elle ajouté.

Après la promulgation dudit texte de loi par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, le ministère de la Promotion de la femme lancera une campagne territoriale pour sa vulgarisation afin de permettre à toutes les femmes de connaître son contenu et de défendre leurs droits sereinement.

Firmin Oyé et Jean Jacques Koumba

ETATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION

L'Unesco apportera une contribution financière et une expertise technique

L'organisation des états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche au Congo, a été le 1er mars au cœur d'une réunion interministérielle, élargie à la représentante de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) au Congo, Fatoumata Barry Marega, présidée par le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso.

Tenue en présence des ministres en charge des Enseignements et du Haut-commissaire à l'organisation des états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de l'alphabétisation, la rencontre sectorielle intervient dans un contexte où il est important de manifester la volonté politique, dans la quête des solutions réelles aux problèmes du système éducatif.

L'Unesco a, en effet, salué l'approche de la préparation de cet important événement pour lequel le Premier ministre a manifesté son engagement pour une franche réussite.

« L'Unesco est mobilisée à accompagner le gouvernement congolais, notamment via une contribution financière et une expertise technique internationale, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du secteur de l'éducation congolais », souligne le communiqué de presse de la Primature.

La République du Congo a fait de l'accès à une éducation de qualité, à une for-



mation qualifiante et à un emploi décent l'une de ses priorités. A cet effet, l'Unesco, en sa qualité d'agence des Nations unies spécialisée pour l'éducation et coordonnatrice mondiale de l'Objectif de développement durable pour l'éduca-

tion 4, est prête à apporter des appuis nécessaires à la réussite des états généraux de concert avec tous les partenaires techniques et financiers présents au Congo.

L'équipe du Haut-commissariat, l'Unesco et l'Unicef

ont travaillé conjointement pour préparer le cadre institutionnel, organisationnel et technique des états généraux. La première étape étant la finalisation des termes de référence et la préparation des consultations avec l'ensemble des

Les deux parties pendant la réunion DR acteurs déconcentrés du système éducatif.

L'Unesco apportera, en collaboration avec la Banque mondiale et les autres partenaires techniques et financiers, son soutien multiforme aux ministères en charge du secteur de l'éducation et de la formation qualifiante. Le but visé est de renforcer le système d'information, en vue de soutenir efficacement l'organisation des états généraux et le pilotage du système éducatif sur la base des statistiques de qualité.

Parfait Wilfried Douniama

« L'Unesco est mobilisée à accompagner le gouvernement congolais, notamment via une contribution financière et une expertise technique internationale, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du secteur de l'éducation congolais »



Océan du Nord
Séjour - Croisière - Flottille

OUVERTURE DES LIGNES
ETOUMBI - KELLE & ETOUMBI - MBOMO!!
après une interruption momentanée de la ligne
Etoumbi - Kelle, votre transporteur vous annonce
sa relance et l'ouverture du tronçon Etoumbi - Mbomo



**Désormais
voyagez
JUSQU'À
MBOMO!!**

Brazzaville
ETOUMBI - KELLE
tous les
MARDIS
SAMEDIS



Brazzaville
ETOUMBI - MBOMO
tous les
JEUDIS

www.oceandunord.com
contact@oceandunord.com

Phones: 05 728 88 33/ 06 587 44 60
Direction Brazzaville: 01, rue Ango av de la tsiémé Mikalou.

FOOTBALL

Les résultats des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Albanie, 23e journée, 1re division

Première apparition en Superliga albanaise pour Chandrel Massanga, entré à la pause lors du carton du Partizani Tirana face à Kukesi (5-0). Le score était de 2-0.

Allemagne, 22e journée, 4e division, groupe Ouest
Exaucé Andzouana égale à 1-1 à la 38e pour le Sportfreunde Lotte. Qui s'incline finalement 2-3 face au Preussen Münster.

Angleterre, 22e journée, 4e division

Oldham fait match nul 2-2 à Crawley Town. Titulaire, Christopher Missilou a marqué le second but de son équipe à la 70e : à la réception d'un centre en retrait, il égalise d'une volée du droit, au ras du sol, avec l'aide du poteau. Son premier but de la saison. Dylan Bahamboula était suspendu.

Belgique, 19e journée, 1re division

Niels Nkounkou retrouvait sa place de titulaire lors de la



Chandrel Massanga a fait sa première apparition en Albanie (DR)

courte victoire du Standard de Liège face à Wilrijk (1-0). Les Rouches ont été réduits à dix à la 52e.

Belgique, demi-finale de la Coupe

Faitout Maouassa n'était pas dans le groupe du FC Bruges, opposé à La Gantoise.

Bulgarie, quart de finale de

la Coupe

Bradley Mazikou était titulaire lors de la qualification du CSKA Sofia face au Lokomotiv Plovdiv (2-0). Ryan Bidounga n'était pas dans le onze du Lokomotiv.

Israël, quart de finale de la Coupe de l'Etat

Mavis Tchibota était titulaire lors de la qualification du

Maccabi Haifa au détriment de l'Hapoel Hadera (1-0, 2-0 à l'aller). Remplacé à la 81e.

Italie, 27e journée, 2e division

Buteur sur penalty à la 83e, Gabriel Charpentier offre la victoire à Frosinone face à Cosenza (1-0). Remplacé à la 90e+4. Frosinone est 7e avec 44 points.

France, demi-finale de la Coupe

Mardi soir, Nice s'est qualifié pour la finale en disposant de Versailles (2-0). Remplaçant, Christopher Ibayi est entré à la 58e, alors que l'équipe de N2 était menée d'un but.

Chrislain Matsima est resté sur le banc lors de l'élimination de Monaco à Nantes (2-2, 2-4 aux tirs au but).

Yannis M'Bemba n'était pas dans le groupe des Canaris.

France, 21e journée, 3e division Dans un duel de mal-classé, Créteil, 16e, bat Sète, 14e, sur le score de 3-1. Titulaire, Alan Dzabana a été remplacé à la 61e.

Sur le banc au coup d'envoi, Jason Nguabi a été lancé à la 20e, à la place de Solvet, blessé.

Boulogne-sur-Mer s'incline à Villefranche (1-2). Titulaire, Herman Moussaki a été remplacé à la 64e, à 0-1 pour les Saônois. Les Nordistes sont derniers.

Camille Delourme

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE

L'art dans sa **Cénéralité**,
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
immeuble les manguiers (Mptla)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

SOLUTION :
Le mot-mystère est : *pantin*

MOTS CASÉS 10X13 • N°322

C	R	A	C		B	E	D	O	N
E	U		H	O	U	X		F	I
N	A	B	A	B		C	A	F	E
D		E	T	I	R	E		R	E
R	A	T		E	U	S	S	E	
E	X	E	C	R	E		U		F
	E		U		S	A	I	N	E
C	E	D	R	E		P	E	A	U
E		R	E	B	U	T		I	
L	I	A		E	N	E	R	V	E
E	M	P	A	N		S	U	E	R
R	A		L	E	D		S		R
I	M	B	U		O	B	E	S	E

	L		A		E		R		B		U
D	E	F	L	A	G	R	A	T	I	O	N
	G	I	G	U	E		P	E	T	R	I
C	A	L	A	B	R	A	I	S		N	E
	L		R	E	I	N	E	T	T	E	
K	I	E	V		E	C	R	A	S	E	S
	S	U	E	E		R	E	M	I		O
B	E	C		V	U	E		E	G	A	L
	N	A	N	A		R	E	N	A	L	E
A	T	L	A	N	T	A		T	N	T	
	Y		O	I	S	E		E	O	N	
P	A	P	O	U	S		P	U	S		E
	E	T	H	I	O	P	I	E		V	A
A	R	U	M		N	I	A		L	I	N
	A	S	S	A	S	S	I	N	E	N	T

FLÉCHÉS 12x15 SOLUTION • N°2110 • © FORTISSIMOTS 2021

• SOLUTION DE LA GRILLE N°564 •

3	8	7	4	6	9	5	2	1
2	9	5	3	8	1	7	6	4
6	4	1	7	5	2	8	3	9
5	6	3	1	9	4	2	7	8
9	2	8	6	3	7	4	1	5
1	7	4	5	2	8	6	9	3
7	3	6	8	1	5	9	4	2
4	5	9	2	7	3	1	8	6
8	1	2	9	4	6	3	5	7

• SOLUTION DE LA GRILLE N°574 •

6	5	3	1	2	7	4	9	8
7	9	8	5	4	6	1	3	2
4	2	1	9	8	3	7	5	6
3	6	5	2	9	4	8	7	1
8	7	2	3	1	5	6	4	9
9	1	4	7	6	8	3	2	5
1	4	7	8	5	9	2	6	3
5	8	6	4	3	2	9	1	7
2	3	9	6	7	1	5	8	4

MOTS CASÉS 9X13 • N°323

2 LETTRES

AN-EH-LE-NE-OK-OR-PU-SE-VA

3 LETTRES

AMI-ANE-CAP-IFS-ION-IRE-LIT-LUE-NES-OUF-RIT-RUT-SEC-SEN-VAL

4 LETTRES

DAIM-EMET-IDEE-IOTA-IRAS-IRIS-
-ISSU-ROTA

5 LETTRES

EIDER-EMANE-EMERI-ETAIT-EVIER-
-HUPPE-LATTE-MORUE-OKAPI-
SERPE-TIARE-VERVE-VODKA

6 LETTRES

EPIEES-ETEINT-LEVAIN-MIASME

L'ARTICLE DE LA MORT SANS RIRE	PAYS D'ASIE SERVICE D'URGENCE	DANSA RECIF	RESTONS PRONOM REFLECHI	DÉSAC-CORDEE GARS	EPREUVE DE TROT
FRACTIONS DE SECONDE SYMBOLE CHINOIS					GROSSE ANGUILLE
GROS BIDE	AUGMENTÉ QUELQU'UN		PRODUIT DE LA MER ARTICU-LATIONS	MINABLE VARIÉTÉ DE POMME	
BRUIT DE BULLE MERCURE DU CHIMISTE		EMPLOI DU TEMPS RÉUNION PUBLIQUE			RÉSEAU
IMAGINAIRES À PEINE	UNION D'ETATS BRILLÉS	D'UN SEUL TON ROULÉ		NÉGATION PROCHE DU HARENG	
VILLE DE PICARDIE	RANGEMENT DOMPTA	ABATTU VILLE DE CHAMPAGNE	DÉCHET VOLCANIQUE POISSON	POSSESSIF ÉTOFFE LÉGÈRE	C'EST-À-DIRE
CÉPAGE DE BOURGOGNE VIRAGE GLISSANT			MARQUER LA PEAU GRAFFITI	CONJON-CTON	EN VOGUE
CERNERENT		RÉGION SCANDINAVE			

FLÉCHÉS 12x15 • N°2111 • © FORTISSIMOTS 2021

P	E	I	N	A	G	R	E	S	S	I	F	E	O	T
C	R	D	B	A	C	T	E	R	I	E	T	C	R	E
D	O	U	I	V	R	C	O	L	I	T	E	R	S	
X	S	E	R	C	H	E	V	E	U	O	I	E	A	R
E	E	J	U	I	U	V	T	R	B	L	T	M	I	E
N	I	D	P	R	G	L	T	R	O	E	A	U	V	V
O	T	U	N	R	T	O	E	P	L	C	N	I	A	B
P	R	A	R	I	C	S	E	C	O	E	L	C	A	
H	A	C	I	T	D	N	D	U	G	M	G	E	O	R
O	P	O	U	G	N	R	C	Q	E	E	A	H	F	B
B	P	R	O	B	A	N	T	I	U	T	R	O	F	O
E	B	I	O	C	B	T	H	P	P	E	R	I	R	U
A	E	A	O	Q	E	M	G	O	D	E	O	U	E	Z
A	R	C	A	N	E	U	E	R	P	U	T	S	O	E
X	U	E	I	V	E	A	R	T	I	F	I	C	E	Y

ABRUTI /AGRESSIF/ ARCANE/ ARTIFICE/ BACTE-
RIE/ BANDIT /BARBOUZE /CAVIAR /CHEVEU
COCARDE/ COEUR/ COFFRE/ COLITE/ COLVERT

COMETE/ CORIACE/ DELETÈRE/ DOGME/ EGERIE
FORTUIT /GARROT/ HELIUM/ INDEX /JEUDI
LUCIDE/ NAVET/ OCTOBRE/ PARTIE

PRINCIPE /PROBANT/ PRURIGO/ SPOLIER
STUPRE/ TAIGA/ TITANE /TROPIQUE/ TRUIE
TRUIE/ VERSET /VIEUX /YOURTE/ XENOPHOBE

• SUDOKU • GRILLE N°565 • FACILE •

7	5		2	9				
		1	4	3				6
6				1	3	9		
5		4		2		1		
	7		5	9		8		
	1		7		6		5	
	3	8	9					1
1				8	4	9		
				2	3		7	4

• SUDOKU • GRILLE N°575 • DIFFICILE •

	7			6		3	4
		1		2	7		
							9
9	8		1		6		
2		3	8			7	
		3		4		5	2
4							
		8	2			9	
6	9		5				7

BOXE DES PHARAONS RÉNOVÉE

Les Diables rouges prêts pour la deuxième édition de l'open international

Les Diables rouges de boxe des pharaons rénovée affûtent leurs armes pour la deuxième édition de l'Open international des pays du Bassin du Congo qui se déroulera du 20 au 24 avril à Oyo, dans le département de la Cuvette, avec la ferme ambition de maintenir la position qu'ils ont occupée lors de la première édition à Kinshasa.

Dans la capitale de la République démocratique du Congo, les Diables rouges avaient occupé la première place, après avoir glané seize médailles: sept en or; cinq en argent et quatre en bronze. « Les ambitions sont les mêmes. Nous allons maintenir la première place que nous avons occupée lors de la dernière édition de l'Open qui s'est déroulée à Kinshasa. Le niveau est appréciable. La direction technique a fait du bon boulot. La préparation est bonne et vous pouvez nous faire confiance », a assuré Jean Rydhel Malonga, capitaine des Diables rouges.

Les athlètes congolais ont, en effet, débuté leur préparation depuis le 10 janvier pour une durée de trois mois, répartie en quatre étapes.

La première était consacrée à la préparation physique générale. La deuxième a été axée sur la préparation physique spécifique. Actuellement, les trente athlètes sélectionnés sont sur le point de boucler la troisième étape, consacrée aux combats dirigés avec



des partenaires, dans le but de réveiller les réflexes et les automatismes des compétiteurs en situation de compétition. Ce mois de mars sera consacré à l'affûtage, c'est-à-dire la diminution de l'intensité de tout le travail donné aux athlètes, afin que les corps de ces derniers répondent favorablement le jour de la compétition.

« Les athlètes sont au point. Nous avons commencé la préparation depuis le retour de Kinshasa. Nous nous arrangeons à maintenir cette flamme jusqu'au jour de la compétition. J'ai la ferme conviction que le résultat sera meilleur. Avec les athlètes, nous faisons ce qui est possible pour que tout se passe dans les meil-

Des Diables rouges sélectionnés/Adiac leurs conditions », a expliqué le coach Guenaël Sigfried Josrom Pilly. « Les athlètes congolais ont un niveau excellent. J'ai confiance en eux par rapport à la RDC. Nous sommes prêts pour la compétition. Je demande aux Congolais qui ne connaissent pas la boxe des pharaons de nous soutenir; parce que cette

discipline fait des exploits dans notre pays », a-t-il ajouté.

« Nous sommes prêts, la préparation se passe bien et attendons les bons résultats qui seront le fruit de notre bonne préparation. Par rapport à mon travail, le pays peut compter sur moi. Etre capitaine c'est une lourde responsabilité mais on tient le coup », a assuré le capitaine.

La deuxième édition sera parrainée par le ministre Denis Christel Sassou Nguesso, en sa qualité de député d'Oyo. La compétition débutera par le séminaire technique pour les compétiteurs prévu le 20 avril après le briefing d'arbitrage. La pesée, le tirage au sort et la réunion technique se feront le 21 avril, avec l'examen international de passage de grade de Mâni et Ndonga-Mâni, notamment dans le volet technique, les épreuves orales, les coupées avec une conférence-débat sur la préhistoire et l'histoire d'Oyo. La cérémonie d'ouverture interviendra le 22 avril et la clôture le 24 avril.

James Golden Eloué

DISTRICT D'OLLOMBO

Galactic excellence prévoit un tournoi de détection des talents

Au cours d'un point de presse animé le 2 mars à Brazzaville, le président de l'association Galactic excellence, Ngatsé Obambi, a annoncé la tenue d'un tournoi multisports, consistant à réunir puis faire découvrir les jeunes talents du district d'Ollombo, dans le département des Plateaux.

Dénoté Tournoi multidisciplinaire challenge éveil de la jeunesse d'Ollombo, la compétition qui regroupera les athlètes des sous-ligues de la localité est organisée en partenariat avec l'Association jeunesse dynamique déterminée.

Ce sont, en effet, des dizaines de jeunes pratiquant le football; le handball; le karaté; la boxe; le volleyball et le judo qui s'affronteront du 24 avril au 5 juillet, pour développer la cohésion et mettre en œuvre leur savoir-faire. « Ces compétitions nous permettront de détecter les jeunes talents de cette partie du pays. Nous devons aussi militer pour le



vivre-ensemble, puisque notre association lutte pour le développement du sport en République du Congo, à travers les séminaires et compétitions que nous organisons partout sur l'étendue du territoire national », a signifié Ngatsé Obambi.

Il a profité de l'occasion pour inviter les acteurs du football congolais à unir leur force autour du président de la fédération, Jean Guy Blaise Mayolas, car l'assemblée générale électorale de cette structure est prévue pour l'année en cours. Ngatsé Obambi pense qu'il n'est pas important de changer par plaisir, mais il faut accompagner celui qui a un bon projet, afin de faciliter le développement du football congolais à long terme. Il estime, en outre, qu'il est possible de faire appel aux anciens footballeurs, à l'image du Sénégal, pour rester près du staff technique.

Rude Ngoma

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Marc-Olivier Togbé promet l'INFPA de Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire présente au salon de l'agriculture 2022 ses produits et met également en avant l'Institut national de formation professionnelle agricole (INFPA) avec ses activités de formation et de recherche dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de l'écosystème du secteur agricole et agroalimentaire.

Le lieutenant-colonel Marc-Olivier Togbé, à la tête de l'INFPA depuis octobre 2020, a effectué le déplacement pour venir parler de l'établissement d'enseignement supérieur qui forme les étudiants dans le domaine de l'agriculture et ses extensions par son dispositif technique conciliant la meilleure combinaison entre la théorie et la pratique.

S'entretenant avec la presse sur les pratiques agricoles et les options en termes de débouchés de l'INFPA, le directeur a précisé que son institut réunit à ce jour onze écoles. Celles-ci forment selon différentes matrices œuvrant sur plusieurs compétences, qu'il s'agisse de la coopération agricole internationale en production végétale, du foncier rural, des productions d'élevage ou qu'il s'agisse de la formation halieutique, pêche ou aquaculture. « Nous travaillons sur toute la gamme de la formation professionnelle agricole », a-t-il assuré.

Cet institut reçoit les étudiants et porteurs de projets de la sous-région, souhaitant acquérir des compétences pour exercer dans les métiers de l'agriculture.

Par rapport aux métiers d'avenir, le directeur de l'INFPA a prédit : «



Marc-Olivier Togbé, directeur de l'INFPA de Côte d'Ivoire/DR

Quel que soit ce que l'on découvrira ces temps-ci, notamment pour la Côte d'Ivoire, nos pays vont demeurer à forte vocation agricole ».

De ce fait, les apprenants sont formés au niveau du Brevet de technicien agricole et du Brevet de Technicien supérieur agricole, des cadres de haut niveau dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le

paysage; des techniciens outillés, ayant des arguments pour intervenir à divers niveaux de l'agriculture. En un mot, ils sont d'ores et déjà préparés aux métiers d'avenir en adéquation avec une expertise ouvrant aux solutions innovantes et performantes mises en place pour relever les nombreux défis de transitions agro-écologiques, alimentaires et environnementales.

Marie Alfred Ngoma